

Meilleurs Vœux 2013



Edito

Pour cette nouvelle année, SAJEMAT Groupe SAJECLIM - Climaticiens de France Sillon Alpin vous présente ses meilleurs vœux et vous remercie de la confiance que vous nous accordez.

2013, est l'occasion pour nous et pour votre sécurité de vous rappeler la réglementation et l'interdiction des fluides R-22 dans les équipements frigorifiques et de climatisation.



REGLEMENTATION

Le fluide R-22 est une substance appauvrissant la couche d'ozone. Ce fluide a été utilisé comme fluides frigorigènes dans les équipements de réfrigération et de climatisation. Le règlement N°2037/2000 a établi un calendrier d'élimination de ce fluide jusqu'à son interdiction définitive le 1^{er} janvier 2015.

Dans un souci de suivi et d'informations environnementales auprès de nos clients et collaborateurs, SAJEMAT Groupe SAJECLIM vous propose des solutions face à cette interdiction. Si votre installation contient du fluide R22, nous vous conseillons de nous contacter au 04.79.25.12.12 afin d'anticiper (avant 2015) et d'étudier ensemble les meilleures solutions adaptées à votre installation de réfrigération et/ou de climatisation.

POUR EN SAVOIR + Contactez-nous au 04.79.25.12.12



Réglementation et fluides frigorigènes... ... de nouvelles qualifications pour SAJECLIM ! Le véritable césame professionnel

Le Décret du 04/07/2007 interdit les fluides frigorigènes type R-22. Face à cette nouvelle réglementation, SAJEMAT Groupe SAJECLIM offre davantage de garanties aux utilisateurs de froid et de climatisation, froid industriel et alimentaire...

Nouvelles qualifications

Elles sont obligatoires pour installer, mettre en service et faire la maintenance de tout circuit frigorifique, pour l'achat de fluides et de matériels. L'obtention de cette attestation est soumise à des conditions strictes (personnel formé, déclaration de notre gestion des fluides, outillages adaptés...).

SAJEMAT Groupe SAJECLIM possède l'Attestation de Capacité des Fluides N°16494 depuis 2009, avec 18 techniciens détenteurs de l'Attestation pour la manipulation des fluides. Les principaux objectifs sont : lutter contre les fuites dans les installations, les réparer, remplacer les équipements dans le cadre de la réglementation, et protéger la couche d'ozone. Pour tout maniement de fluides, il est indispensable de passer par un professionnel.



Alors faite-nous confiance !

News Letter

Janvier 2013 / N°2

www.sajeclim.fr

www.sajemat.fr

INFO NEWS

18 TECHNICIENS DETENTEURS DE L'ATTESTATION D'APTITUDE POUR LA MANIPULATION DES FLUIDES AU SEIN DE NOTRE ENTREPRISE.

LES ENGAGEMENTS SAJECLIM

> Des techniciens qualifiés :

Détenteurs de l'attestation d'aptitude pour la manipulation des fluides

> Contrôle d'étanchéité

Dès la mise en service, puis une fois par an ou plus en fonction de la qualité de gaz.

> Délivrance d'un certificat d'étanchéité (suite au contrôle annuel).

> Suivi des déchets

Etiquetage et récupération des fluides pour le recyclage.

> Certification QUALICLIMA

> Habilitation électrique

SAJEMAT GROUPE SAJECLIM :

Le choix de la pérennité

- * L'assurance d'un savoir-faire et de bénéficier de la solution la mieux adaptée
- * la qualité et sécurité de nos prestations pour la satisfaction de nos clients
- * Le gage d'un service pointu de A à Z : pour la conception, l'installation, la maintenance de vos équipements
- * Un SAV réactif et efficace
- * Maîtrise de toute la chaîne de compétence avantage pour l'interlocuteur unique à sites multiples.

